

Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP

Comité des internes et des médecins à diplôme étranger Réunion du 17 octobre 2016

Présents :

René Adam, Philippe Arnaud, Thierry Chinet, Olivier Hélénon, Delphine Lebigre, Luc Mouthon, et Jean-Yves Artigou.

Présents invités :

Nicolas Delanoy, Géraldine Poenou, Benoit Terris, Philippe Touraine, Marie Baron, Manon Loison.

Excusés :

Bahram Bodaghi, Anne-Sophie Bourrel, Thibaut Chapron, Isabelle Gimenez, Jules Gregory, Philippe Hardy, Gérard Helft, Laura Lechien, Stefan Neraal, Gwenn Pichon-Naudé, Bruno Riou, Rémi Salomon.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 juin 2016 avec ses deux annexes

Le compte-rendu est approuvé.

2. Postes d'internes en endocrinologie et métabolisme

Le P^r Philippe Touraine, coordonnateur, présente les DES d'endocrinologie en perspective avec sa fusion future avec le DESC de nutrition.

De nombreux services ont demandé la spécialité d'endocrinologie et au sein de cette spécialité, il existe des services ayant effectivement une activité d'endocrinologie tandis que d'autres sont plus orientés vers la diabétologie et le métabolisme. Les premiers sont toujours bien choisis par les internes, moins les seconds. Les agréments pour la médecine générale sont donnés dans les services à orientation diabétologique.

La maquette prévoit quatre semestres en endocrinologie et quatre semestres hors filières.

Il se félicite de constater que de plus en plus d'internes suivent un master 2 : sur les 11 nouveaux internes de cette promotion, 9 sont sur cette trajectoire. Le coordonnateur voit tous les internes de son DES deux fois par an.

Le futur DES commun laisse entrevoir la possibilité d'une augmentation de 25 % du nombre actuel des internes de cette spécialité.

Dans cette spécialité, les internes ont la possibilité de faire un post-internat sans grandes difficultés.

Nicolas Delanoy regrette le taux d'inadéquation trop important puisque sur 38 postes offerts au dernier choix, 9 sont restés vacants. Cela distingue l'Île-de-France du reste de la France où les postes sont constamment choisis en totalité.

Philippe Touraine observe que la fusion prévue entre le DES d'endocrinologie et métabolisme, et celui de nutrition est susceptible de modifier cette attractivité pour les internes.

Nicolas Delanoy regrette ce taux d'inadéquation trop important et craint que ce soit les mêmes services qui en subissent les conséquences.

Concernant les médecins étrangers, le coordonnateur valide 8 à 10 demandes de DFMS et deux au titre des internes du Golfe.

Pour diminuer l'inadéquation, plutôt que de fermer des postes, une piste pourrait être d'en basculer certains vers la médecine générale.

Les prévisions sont difficiles à établir. Elles s'appuient sur les données de l'ARS qui sollicite elle-même les collégiales (Luc Mouthon). Pour René Adam, la pénurie prévue dans certaines spécialités dont la chirurgie incite à augmenter les postes d'internes quitte à s'exposer à un discret excès.

3. Postes d'internes en anatomo-pathologie

Benoît Terris présente sa discipline en précisant que son DES est intégré en médecine même si des internes biologistes sont accueillis dans les services agréés. Il s'agit d'une discipline en mutation avec des ramifications nombreuses avec les autres spécialités.

Douze postes sont ouverts par an, ce qui correspond à 60 DES sur la totalité des 5 ans. 64 postes sont offerts dont 70 % à l'AP-HP. La maquette prévoit 7 stages obligatoires en pathologie et 3 en dehors. Le post-internat est globalement assuré puisque les 10 derniers internes sortis ont tous obtenu un poste.

Les difficultés pour les internes d'anatomo-pathologie de valider leur maquette du fait du choix des internes des autres spécialités en anatomo-pathologie à entraîner une sanctuarisation qui est actuellement faite de la moitié des postes qui est désormais réservée aux internes de la spécialité.

Il note que pour la première fois, au dernier choix qui vient de se terminer, 5 postes sont restés vacants, ce qui est tout à fait inhabituel.

Les deux domaines particulièrement prisés par les internes sont la dermato-pathologie et l'héματο-pathologie, ce qui a suscité des tensions au moment du jury de sélection pour les inter-CHU : la représentation des internes ayant fait valoir la difficulté pour les internes de choisir ces postes que demandaient les internes de province.

L'explication de cette désaffection est discutée (Géraldine Poenou, référente en biologie médicale). La difficulté de recruter dans les services notamment des techniciens expose à des glissements de tâches de l'interne vers celles du technicien, ce qui pourrait être un des éléments d'explication. Par ailleurs, dans cette discipline technique, l'encadrement est très important avec la possibilité pour chaque interne de disposer d'un microscope et les capacités de formation ont atteint leurs limites (Benoît Terris). Géraldine Poenou insiste sur la dégradation de la formation entraînée par l'excès d'internes dans un service. Pour le coordonnateur, les services hospitaliers sont arrivés à saturation d'accueil ; il reste les structures privées mais le principe de l'ouverture de poste dans de telles structures doit recevoir l'aval préalable de sa collégiale.

Au décours de leur formation, les internes se répartissent de façon à peu près équilibrée entre le secteur privé et le secteur public.

Le post-internat concerne 10 à 12 internes par an, c'est-à-dire en pratique la globalité.

En réponse à une question de Luc Mouthon, le coordonnateur précise que les services hors filières choisis par les internes de spécialité se font en imagerie, en médecine nucléaire et de plus en plus en biologie moléculaire. Cette affinité entre les spécialités pourrait suggérer de renforcer des fusions ou d'organiser des structures mixtes anatomo-pathologie et biologie moléculaire (Philippe Arnaud) mais pour le coordonnateur, les disciplines sont vraiment très distinctes.

Les quotas par spécialité fixés par le ministère déterminent l'avenir des disciplines respectives et Luc Mouthon exposera au comité les résultats d'une étude sur l'évolution de ces quotas par spécialités entre 2010 et 2016.

Bruno Terris regrette de ne pas avoir l'information de l'ancienneté des internes qui choisissent dans les services. Ce point est repris par les coordonnateurs présents et Delphine Lebigre adressera aux différents coordonnateurs cette information à l'avenir.

4. DES de médecine générale

En l'absence de Stefan Neraal, excusé, la représentation de la médecine des internes du DES de médecine générale est assurée par Marie Baron, secrétaire générale et par Manon Loison, secrétaire générale adjointe du SRP-IMG, qui présentent la maquette de médecine générale au moyen du diaporama figurant en annexe 1.

Cette présentation informe l'ensemble du comité de l'internat avant la réunion du 12 décembre de notre comité au cours de laquelle nous accueillerons la coordination de médecine générale.

5. Bilan des commissions de répartition de l'été

Nicolas Delanoy relève que des problèmes de fléchage des postes au cours du choix se sont encore produits. Il doit en établir une liste la plus exhaustive possible qu'il enverra à Delphine Lebigre pour la transmettre à l'ARS.

6. Stages inter-CHU

Delphine Lebigre présente une note d'information qui, en une page et demie, précise les procédures de candidature pour un inter-CHU en Ile-de-France (annexe 2).

Jean-Yves Artigou qui a relu ce document souligne son intérêt.

Sa diffusion sera complétée par un envoi par mail aux coordonnateurs d'Île-de-France avec un message d'accompagnement cosigné par la DOMU et notre comité.

7. Internes en surnombre

Delphine Lebigre informe le comité de la publication d'un décret paru le 25 mai 2016 concernant les surnombres qui débordent désormais le seul congé maternité et concernent les congés longue durée ou longue maladie ainsi que les internes en situation de handicap.

Cette demande de surnombre doit obligatoirement recevoir l'aval de la médecine du travail. Le médecin du travail fournit une attestation à l'interne qui la remet à l'ARS au moment du choix.

9. La réforme du troisième cycle

Luc Mouthon, particulièrement impliqué dans cette réforme, explique que celle-ci est en cours de finalisation de rédaction avec notamment nécessité de synthèse et de condensation des différentes maquettes du document.

10. Questions diverses

- Enquête du CNOM auprès des jeunes médecins

La commission jeunes médecins du Conseil national de l'Ordre des médecins a organisé en partenariat avec les structures représentatives des étudiants en médecine et des jeunes médecins, une enquête à laquelle 7 858 étudiants et jeunes médecins ont répondu. Un

quart se déclarent en état de santé moyen ou mauvais, 63 % parlent d'épuisement émotionnel et 14 % d'idées suicidaires.
Deux sur trois (63,8 %) d'entre eux n'ont pas rencontré la médecine du travail ou universitaire.


Prochaine réunion du comité :

Lundi 12 décembre 2016 à 17 heures - Salle 119

Le 19 octobre 2016

Pr Jean-Yves Artigou
Président du comité CME des internes

Annexe 1



Syndicat Représentatif Parisien des
Internes de Médecine Générale

CME de l'Internat

17/10/2016
Marie BARON
Secrétaire Générale du SRP-IMG

La maquette de MG

- 6 semestres dont 4 obligatoires :
 - Médecine aiguë polyvalente
 - Pôle femme-enfant
 - Urgences
 - Stage chez le praticien niveau 1
 - 2 stages libres dont SASPAS éventuel
- 1 CHU

Nouvelles règles du DES

- Pas plus d'1 stage dans le même service
- Pas plus de 2 stages dans la même discipline (sauf la MG)
- Certains stages d'Urgences pédiatriques pourraient compter comme Urgences après double agrément (au même titre que les SAU adultes)
- Modalités de validation de contrôle des connaissances harmonisées et à faire voter en conseil d'UFR et par la Conférence des Doyens

Temps de travail des internes

- **48h par semaine**
- 10 demi-journées par semaine au total :
 - 1 de cours dans le cadre du DES
 - 1 de travail personnel **hors des murs de l'hôpital**
 - **8 de stage** : temps de travail hospitalier entier, y compris le samedi matin, et dont 2 demi journées par garde
- Moyenne hebdomadaire sur 3 mois
- Tableaux de service à fournir aux BAM

Annexe 2



NOTE à l'attention des CHU, ARS et CANDIDATS pour un
STAGE d'INTERNE en INTERCHU en ILE DE FRANCE

Paris, le 12 septembre 2016

DIRECTION DE
L'ORGANISATION MEDICALE
ET DES RELATIONS AVEC LES
UNIVERSITES

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04

Standard : 01.40.27.30.00
Site Internet : www.aphp.fr

DEPARTEMENT DES
RESSOURCES
HUMAINES
MEDICALES
Bureau des internes et des
Praticiens étrangers en
formation.

Dossier suivi par :
Patricia VAN SETERS
Tél : 01.40.27.41.04
Fax : 01.40.27.46.33

Cette note concerne uniquement les demandes de stage d'inter CHU déposées par des internes auprès des hôpitaux de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (cf liste jointe).

Pour tous les autres établissements d'Ile de France, la demande doit être déposée directement au bureau du personnel médical de l'établissement.

I - Dossier à déposer auprès de :

Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
Bureau des internes
3, avenue Victoria
75184 Paris cedex 04

II - Procédure d'examen des dossiers et calendrier :

Les dossiers font l'objet d'un avis du jury de sélection au nom de la Commission Médicale d'Etablissement de l'AP-HP.

L'accord ou le refus sont notifiés par la Direction de l'Organisation Médicale et des relations avec les Universités - Bureau des Internes (DOMU-BDI) par délégation du Directeur Général de l'AP-HP (l'avis formel du Directeur du Groupe Hospitalier d'accueil n'est pas requis).

Date limite de dépôt :

- . 31 mai pour le semestre de novembre à mai,
- . 30 novembre pour le semestre de mai à novembre.

Chaque candidat recevra un courriel confirmant la réception du dossier.

Réunion du jury de sélection placé sous la présidence du Président du comité CME des internes pour examen du dossier :

- . courant juin pour le semestre de novembre à mai,
- . courant décembre pour le semestre de mai à novembre.

Décision de la CME :

- . début juillet pour le semestre de novembre à mai,
- . début janvier pour le semestre de mai à novembre.

Notification de la décision :

- . 15 juillet pour le semestre de novembre à mai,
- . 15 janvier pour le semestre de mai à novembre.

... / ...

.../...

III - Constitution du dossier :

Pièces à fournir :

- Lettre de motivation (intérêt du stage pour le parcours de formation professionnelle);
- Accord du Chef du service d'accueil ;
- Avis des coordonnateurs d'origine et d'accueil d'Ile de France du DES et/ou DESC ainsi que du coordonnateur d'Ile de France de la discipline du service d'accueil lorsqu'elle est différente ;
- Avis du doyen d'origine ;
- Relevé de stages.

IV - Critères d'acceptation des dossiers :

- Respect de la date de dépôt du dossier ;
- Complétude du dossier et notamment présence du document attestant le financement par le CHU/ARS d'origine.

L'Adjoint au Chef du Service des
Ressources Humaines Médicales

